

---

Philippe ARTIÈRES, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique 1852-1945*

Paris, Éd. La Découverte, coll. Sciences humaines, 2013, 184 pages

Jacques-Philippe Saint-Gerand

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9126>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.9126](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9126)

ISSN : 2259-8901

**Éditeur**

Presses universitaires de Lorraine

**Édition imprimée**

Date de publication : 31 août 2014

Pagination : 389-390

ISBN : 978-2-8143-0209-9

ISSN : 1633-5961

**Référence électronique**

Jacques-Philippe Saint-Gerand, « Philippe ARTIÈRES, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique 1852-1945* », *Questions de communication* [En ligne], 25 | 2014, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9126> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9126>

---

Tous droits réservés

de procédures communicationnelles sont arbitrés de manière objective ou subjective ? Comment concilier des réalités antagonistes qui sont, de fait, difficiles à identifier ? Par ailleurs, si l'entreprise de l'auteur semble innovante, les catégories auxquelles il se réfère paraissent pour le moins obsolètes. La césure dont il fait part entre représentation et expression ou linéarité et interactivité d'une réalité juridico-communicationnelle est aujourd'hui d'autant plus difficile à circonscrire que la réalité peut être appréhendée selon des processus qui juxtaposent de manière simultanée ces pôles d'opposition. Cet état de fait est notamment permis par la capacité des technologies numériques à virtualiser le réel et à localiser l'inlocalisable. La métaphore quantique semble alors probablement la plus à même de circonscrire l'intrication de ces niveaux de réalité contradictoires puisqu'il est désormais possible, par son intermédiaire, de conceptualiser le fait d'être et de ne pas être à la fois. Ce n'est alors pas tant la question d'un équilibre à trouver entre des antagonismes qui se pose, mais plutôt la question des modalités de définition et d'appréhension de ces niveaux de réalités qui ne sont plus distinguables bien que contraires.

**Tiphaine Zetlaoui**

CIM, université Sorbonne nouvelle – Paris 3, F-75000  
tiphainezetlaoui@gmail.com

## Histoire, sociétés

**Philippe ARTIÈRES, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique 1852-1945.***

Paris, Éd. La Découverte, coll. Sciences humaines, 2013, 184 p.

Alors que la revue *Romantisme* (146, 2009) a publié naguère une livraison intitulée « Polices du langage » et que le Groupe d'études en histoire de la langue française (GELF) a ouvert cette année en Sorbonne un séminaire mensuel consacré aux « Pratiques de l'écriture » du <sup>xv</sup><sup>e</sup> au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, voici que le livre de Philippe Artières, par son titre tout au moins, semble conjuguer ces deux lignes directrices de recherche. Il n'en est rien, à la vérité, et, le livre refermé, le lecteur se rend compte que l'écriture comme phénomène et comme objet peut susciter bien des approches, parfois heureusement complémentaires. En effet, le propos de l'auteur est de présenter une approche de l'écriture à travers la double lecture des faits historiques et sociaux qu'ont conçue Michel Foucault et Michel Pêcheux, même si ce dernier n'est pas ici nommé en clair. Il s'agit de déconstruire les représentations traditionnelles de l'écriture comme trace du langage dans une perspective où ce dernier sert d'instrument de représentation à diverses pratiques sociales. Dans *Clinique de l'écriture.*

*Une histoire du regard médical sur l'écriture* (Philippe Artières, Paris, Éd. La Découverte/Poche, 2013 [1998]), l'auteur s'était attaché à une lecture du geste scriptural sous l'angle des pathologies. Aujourd'hui, c'est sous l'angle sémiotique que ce même geste est interrogé en tant qu'il est porteur d'information dont peuvent tirer profit les enquêtes policières. Prévoyant une extension de sa recherche au domaine du commerce des écrits, Philippe Artières est particulièrement clair sur le sens de sa démarche : « La thèse que développe cette enquête en triptyque est simple : les savoirs médical, policier et marchand sur l'écrit construisent l'écriture comme un véritable objet social ; plus que la littérature, ils participent à la construction d'un "ordre du discours" particulièrement efficace et dans lequel, à bien des égards, nous vivons encore, malgré le développement de nouvelles pratiques liées en particulier à la technologie informatique. Si l'image est sans doute devenue aujourd'hui la référence première, il n'en demeure pas moins que l'écrit dans l'espace public continue à faire l'objet d'un contrôle attentif » (p. 12).

Très classiquement organisé en trois parties, l'ouvrage présente successivement pourquoi « Réglementer et circonscrire l'écriture publique (1852-1902) » (pp. 21-61), comment « Lutter contre la délinquance graphique (1871-1918) » (pp. 63-100), et enfin les modalités selon lesquelles il devient possible de « Constituer un savoir policier sur l'écrit (1910-1945) » (pp. 101-161). Abondamment documentée, chacune de ces parties propose une réflexion sur la curieuse interaction existant entre le geste scriptural public, anonyme ou individualisée, et le regard policier dans le temps même où celui-ci se mue à son tour en pratique d'écriture : « Il s'agit ici de travailler à partir de la pensée de Foucault en la tordant pour entrer dans des micro-dispositifs qui ont pour lieux la loi, la rue et le laboratoire. À cette fin nous avons tenté autant que possible de nous livrer à une ethnographie rétrospective : reconstituer les différents gestes à l'œuvre de ces policiers de l'écrit, les suivre, passer le long des palissades en mobilisant comme source la photographie quand elle pouvait documenter certains éléments. Entrer dans les laboratoires de police scientifique, regarder dans les tubes et les microscopes, au-dessus de l'épaule du policier. Notre enquête a surtout cherché à établir la chaîne d'actions des scènes observées. Comment les policiers procèdent-ils ? Que font-ils ? Qu'est-ce que leur regard produit ? Quels écrits produisent-ils à leur tour ? » (p. 15).

Entre 1852 et 1870, environ, l'écriture publique façon *dazibao* chinois, commence à proliférer ; mais, après la Commune, cette prolifération pose problème en causant divers préjudices aux institutions de la République ou

aux personnes, d'où la célèbre loi d'interdiction du 29 juillet 1881. Mais cette loi n'a pas enrayé le phénomène de délinquance graphique dont témoignent les affichages sauvages, les graffitis, le billet anonyme que traquent les policiers afin d'en identifier les auteurs. Malgré les moyens mis à leur disposition (graphologie, caractérologie, colombophilie), ces derniers sont confrontés à une tâche ardue : « Contrôler les écrits sur la pierre, le papier, et même veiller à ceux qui pourraient circuler dans le ciel, telle est l'ampleur de la tâche policière. Rien ne doit échapper au lecteur » (p. 97). C'est alors peu avant les débuts de la Première Guerre mondiale que la police de l'écriture se dote de moyens « techniques et scientifiques » (p. 102) lui permettant de rechercher dans l'infime le détail qui permettra l'identification de suspects ou de coupables. L'idée initiale en revient à Alexandre Lacassagne (1843-1924), professeur de médecine légale à Lyon, qui, à partir d'écrits des prisonniers de la maison d'arrêt Saint-Paul à Lyon, avait développé « une anthropologie criminelle ayant notamment pour objet l'argot mais aussi les tatouages » (p. 103). Mais c'est son disciple, Edmond Locard (1877-1966), un esprit véritablement polymathe, organisé, minutieux, qui dotera la ville de Lyon, dès 1909, d'un laboratoire de police scientifique. Philippe Artières décrit avec la plus extrême précision le détail des matériaux dont a besoin l'enquêteur, détaille avec une joie gourmande la minutie des procédures d'analyse, analyse avec précaution les résultats de ces enquêtes, mais a du mal à pousser l'enquête sur son rôle et ses actes pendant l'Occupation. Reste le travail de méthodologie et d'investigation réalisé par ce dernier, mais qui trouve son terme à cette époque avec l'essor de l'image photographique : « L'identification par l'écrit est trop complexe, trop coûteuse en temps. L'Occupation marque ainsi la fin de la puissance de l'écrit et avec elle sans doute la possibilité de se rendre anonyme. Car l'écrit permettait de tromper le lecteur lambda, l'agent, le soldat ; la photographie beaucoup moins » (p. 156).

De cette enquête aussi passionnante qu'originale, on retiendra que le regard légal et policier porté sur l'écrit en mouvement, comme l'écrit l'auteur, s'est peu à peu « équipé au point de constituer l'écriture en image » jusqu'à définir l'aporie et la fin même de sa lucidité. Par son abondance et sa précision, l'appareil de notes rejeté en fin de volume tient lieu de bibliographie et permet au lecteur d'approfondir à sa guise les éléments de réflexion que lui procure ce surprenant ouvrage.

Jacques-Philippe Saint-Gerand  
CeReS, université de Limoges, F-87000  
jacques-philippe.saint-gerand@unilim.fr

**Bernadette Bensaude-Vincent, *L'opinion publique et la science. À chacun son ignorance.***

3<sup>e</sup> éd., Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche/Sciences humaines, 2013 [1999], 226 p.

L'ouvrage de Bernadette Bensaude-Vincent, qu'on peut considérer comme un classique dans son domaine, examine, d'un point de vue épistémologique, les relations entre la science, le pouvoir et l'opinion, dans leurs avatars et leurs évolutions historiques respectifs, de l'Antiquité à nos jours, mais essentiellement du XVIII<sup>e</sup> siècle aux toutes dernières années. L'ouvrage reparait dans son état de 1999 (première édition) simplement assorti d'une postface inédite de l'auteur, qui fait le point sur les derniers événements et évolutions en la matière.

Examinant donc chronologiquement comment science, public et opinion se sont constitués et ont interagi, Bernadette Bensaude-Vincent commence par poser deux modèles de la science, l'un qui procède par critique et rupture avec les modèles antérieurs, l'autre qui est plus dogmatique et vise à sauvegarder les modèles existants. De même, à propos de l'opinion, elle introduit un *distinguo* entre les savants et les « autres », qui constituent donc le public ou l'opinion, les deux termes n'étant pas nécessairement synonymes dans la suite de sa démonstration. La notion de fossé – entre science et public – est également posée, et fera l'objet d'analyses dans la suite de l'ouvrage. Après une période, surtout le XVIII<sup>e</sup> siècle, où la science a impliqué le public pour trouver son autonomie, en particulier par rapport au pouvoir, se succèdent, selon l'auteur, plusieurs moments qui conduisent tous à écarter progressivement l'opinion, voire à la considérer comme un repoussoir (la *doxa*) par rapport auquel la science a pu se construire et se définir. Ce couplage et cette dichotomie ont aussi permis que se définissent, dans le même temps, un fossé entre ces deux approches du monde, ainsi que les outils et les professionnels conduits à travailler pour tenter de combler ce fossé, Bernadette Bensaude-Vincent allant jusqu'à avancer l'idée que la notion de fossé a pu émerger pour justifier certaines pratiques, du côté des sciences comme de celui de la vulgarisation, introduisant en même temps le couple notionnel producteur/consommateur de science. « Écartée », disqualifiée », l'opinion finit par être « embrigadée », en ceci qu'elle a été sollicitée dans les entreprises de revalorisation de la science qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, assorties des logiques commerciales qui les ont accompagnées, mises en œuvre par les éditeurs de vulgarisation, et même « malade », parce que des « alertes » à l'irrationalisme ou à l'illettrisme scientifique ont pu être lancées.